



Compte-rendu relatif à la consultation écrite du GAL du 13 décembre au 20 décembre 2021

La consultation écrite du GAL Comminges Pyrénées a été organisée en vue de programmer 6 dossiers de demande d'aide LEADER.

5 dossiers ont été sélectionnés. Comme le prévoit le règlement intérieur du GAL Comminges Pyrénées, les décisions sont adoptées à la majorité et en respect du principe du double quorum.

Ci-dessous la liste des dossiers programmés avec la note finale attribuée, le décompte des avis et le montant de l'aide LEADER octroyée au projet. Le détail de la note est indiqué en annexe.

Le dossier suivant devra être réinstruit en raison d'un changement du plan de financement :

- **Réhabilitation de la piscine intercommunale d'Aurignac** (Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges)

Il sera soumis à nouveau au vote lors d'une prochaine programmation.

Liste des personnes ayant participé à la consultation écrite

Membres titulaires du collège public : 5	FRECHOU Alain LAURENTIES Céline PUENTE Alain LADEVEZE Michel DOUGNAC Jean-Claude
Membres titulaires du collège privé : 7	MONTSARRAT Michel NEUMAN Jean-Pierre CASSING Myriam ADOUE Jean GOIRAND Georges GODICHAUD Patrick SAUNIER BORRELL Philippe
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 3	DURROUX Jean-Claude DUMAIL Bernard GIMENEZ Philippe
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative : 1	BRILLET Gérard
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	ROOS-OBERLÉ Christophe TALBOT Julie

Le double quorum a été atteint ; 18 membres se sont exprimés dont 17 ayant voix délibérative : 8 membres du collège public et 9 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Programmation de 5 dossiers

1) Création d'un multiservices (Commune de GARIN)

Notation du projet : 22/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7/10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 99 742,59 €.

Détail : 14 avis positifs attribuant la note de 22/28, 1 avis attribuant la note de 15/28, 1 avis attribuant la note de 18/28 et 1 avis négatif non pris en compte car sans note alternative associée.

2) Le Brame de la Licorne (Association Microlumen)

Notation du projet : 21/31 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10
- 2/ La stratégie locale : 7/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 4/4

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 11 830,05€.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 21/31, 2 avis attribuant la note de 18/31, 1 avis attribuant la note de 24/31 et 1 avis attribuant la note de 13/31.

3) La Grange, services et partages pour le vivre ensemble (Commune de Valentine)

Notation du projet : 23/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 56 656,23 €.

Détail : 16 avis positifs attribuant la note de 23/28 et 1 avis attribuant la note de 15/28.

4) Mission de création de la future société d'exploitation des abattoirs du Comminges (Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges)

Notation du projet : 21/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 6/10
- 2/ La stratégie locale : 12/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 29 498,70 €.

Détail : 11 avis positifs attribuant la note de 21/28, 1 avis attribuant la note de 22/28, 1 avis attribuant la note de 23/28 et 1 avis attribuant la note de 28/28. 1 membre n'a pas voté car directement concerné par le projet, 2 avis non pris en compte car les membres sont directement concernés par le projet.

5) La Résidence de Saint-Bertrand-de-Comminges (Association INCO)

Notation du projet : 22/30 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7/10
- 2/ La stratégie locale : 7/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 170 000 €.

Détail : 10 avis positifs attribuant la note de 22/30, 1 avis attribuant la note de 23/30, 1 avis attribuant la note de 27/30, 2 avis attribuant la note de 16/30 et 1 avis négatif attribuant la note 15/30. 2 membres n'ont pas voté car directement concernés par le projet.

Un état d'avancement de la maquette financière LEADER est présenté à la fin de ce document, ainsi que le détail des notes attribuées aux dossiers.



Monsieur Jean-Yves DUCLOS
Président du Groupe d'action locale
Comminges Pyrénées



Annexe 1 : maquette financière du GAL Comminges Pyrénées

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER dédiés 2021	Programmé	Nb projets programmé	Reste à programmer	%	Engagé	Nb projets	Payé	Nb projets payés / %	Montants réinjectés
1 - Patrimoine / culture	287 500 €	212 151,88 €	5	77 543,89 €	27%	174 843,39 €	4	122 647,62 €	3	2 195,77 €
2 - Innovation / TIC / ESS	175 293 €	175 293,11 €	5	0,00 €	0%	175 293,11 €	5	30 431,49 €	1	0,00 €
3 - Tourisme	905 000 €	638 339,99 €	10	272 401,65 €	30%	430 780,45 €	7	125 038,77 €	3	5 741,64 €
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	913 268 €	901 116,51 €	10	28 360,92 €	3%	310 181,14 €	7	193 362,35 €	4	16 209,43 €
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	475 000 €	263 889,90 €	5	215 919,14 €	45%	238 957,14 €	4	134 148,10 €	2	4 809,04 €
6 - Equipements et services de proximité (santé)	420 000 €	320 000,00 €	3	100 000,00 €	24%	150 000,00 €	2	- €	0	0,00 €
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	375 000 €	108 935,70 €	4	266 064,30 €	71%	64 317,00 €	2	23 113,80 €	0	0,00 €
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	58 401,59 €	3	68 214,61 €	55%	58 401,59 €	3	27 864,46 €	2	1 616,20 €
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	265 000 €	184 783,41 €	4	80 216,60 €	30%	83 290,95 €	2	57 268,09 €	1	0,01 €
10 - Coopération	0 €	- €	0	0,00 €		- €	0	- €	0	0,00 €
11 - Animation et gestion du GAL	266 939 €	233 592,76 €	6	47 171,09 €	18%	186 939,20 €	5	173 114,35 €	4	13 824,85 €
TOTAL	4 208 000 €	3 096 504,85 €	55	1 155 892,20 €	27%	1 873 003,97 €	41	886 989,03 €	21,1%	44 396,94 €

Annexe : détail des notes attribuées

Création d'un multiservices (Commune de GARIN)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	7
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

Le Brame de la Licorne (Association Microlumen)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	8
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (4 points)	4
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1

4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	1
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	1

La Grange, services et partages pour le vivre ensemble (Commune de VALENTINE)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	8
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

Mission de création de la future société d'exploitation des abattoirs du Comminges (Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	6
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	12
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	4
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5

4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

La Résidence de Saint-Bertrand-de-Comminges (Association INCO)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	7
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (3 points)	3
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	1